

lord Selkirk; le parc Brudenell River à Roseneath, sur les bords de la Brudenell, compte 80 acres dont une bonne partie est boisée; le parc Jacques-Cartier (13 acres), en voie d'aménagement à Kildare Beach, à quatre milles d'Alberton, revêt aussi un caractère historique puisque c'est à cet endroit de l'Île-du-Prince-Édouard que Jacques Cartier est débarqué pour la première fois; l'aménagement de Green Park (27 acres sur la Trout) n'est pas terminé, mais ce parc pittoresque par ses terrains, ses arbres et son plan d'eau, est l'emplacement d'un chantier de construction navale historique de la province. L'aménagement de plusieurs petits parcs est terminé et celui d'autres se poursuit. Les parcs sont entretenus par le ministère du Tourisme et il en coûte \$1 par nuit pour y stationner sa roulotte ou 75c. pour y dresser sa tente.

Nouvelle-Écosse.—Afin de répondre au besoin de points de détente en bordure des routes et de terrains régionaux de pique-nique et de camping, on a établi un plan directeur des endroits de la province susceptibles d'être aménagés en parcs. La situation géographique, la densité démographique, le volume de la circulation routière et les avantages esthétiques entrent en ligne de compte dans le cas de chaque emplacement. Le service de tables à manger en bordure des routes, qui relevait antérieurement du ministère de la Voirie, fera désormais partie du plan provincial et obéira aux normes des parcs provinciaux. Parmi les emplacements actuels, plusieurs seront conservés et améliorés, quelques-uns seront gardés pour quelque temps encore et les endroits impropres seront abandonnés. Ce programme provincial s'étalera sur dix ans.

Le ministère des Terres et Forêts prévoit que 10 parcs pour le camping et les pique-niques, 27 parcs à pique-niques et 23 haltes en bordure de route dotées de tables seront en usage dans la province en 1965.

Nouveau-Brunswick.—Le ministère des Terres et des Mines a charge du réseau de parcs de la province, qui comprend 15 parcs régionaux dont l'étendue varie de 25 à 200 acres, 17 terrains de camping et de pique-nique et 23 terrains de pique-nique en bordure de route. Tous les terrains de pique-nique et de camping sont dotés de tables, d'installations d'aisances rudimentaires et d'eau potable, tandis que les grands parcs sont pourvus de commodités plus complètes. Beaucoup de parcs régionaux s'assortissent de plages ouvertes au public. La plupart des emplacements de parc longent les routes principales ou y sont reliés par de bonnes voies d'accès. L'entrée est gratuite, mais dans 16 des principaux parcs et terrains de camping un droit de \$1.00 à \$1.50 par jour est exigé pour le camping.

Le ministère dirige, à Magnetic Hill, près de Moncton, une ferme à gibier où l'on trouve diverses espèces d'animaux sauvages.

Québec.—Le Québec a créé six parcs provinciaux et 16 réserves de poisson et gibier. Quatre des parcs sont très vastes. Le parc de La Vérendrye, à 140 milles au nord-ouest de Montréal, a 4,953 milles carrés; le parc des Laurentides, à 30 milles au nord de la ville de Québec, 3,613; le parc du Mont-Tremblant, à 80 milles au nord de Montréal, 1,223 et le parc de la Gaspésie, dans la péninsule de Gaspé, 514. Le parc du Mont-Orford, à 15 milles à l'ouest de Sherbrooke, s'étend sur 16 milles carrés et le parc provincial d'Oka, près d'Oka, sur 1.5.

La superficie globale des réserves de poisson et de gibier atteint 41,166 milles carrés*. Les réserves de Chibougamau, de Mistassini et d'Assinica, toutes trois au nord-ouest du lac Saint-Jean, comptent respectivement 3,400, 5,200 et 3,850 milles carrés; plus au nord, se trouve la réserve de la baie James (25,000 milles carrés). La réserve d'Aigebelle dans le comté d'Abitibi a 100 milles carrés; celles de Baie-Comeau et de Chicoutimi, dans la région du lac Saint-Jean, 480 et 678; celle de Kipawa dans le comté de Témiscamingue, 1,000. Tout près du parc de la Gaspésie, dans la péninsule de Gaspé, les réserves de Chic-Chocs, de Matane et de Joffre ont respectivement 325, 450 et 40 milles

* A l'exclusion des 16,000 milles carrés de la réserve Mingan qui n'est plus exploitée par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.